

Nombre de conseillers :

- En exercice : 15
- Présents : 11
- Votants : 11
- Absents : 4
- Exclus : 0

Date de convocation :

28 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq,

Le neuf avril à 19 heures 30,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Laurence KENNEL, Le Maire.

Étaient présents : Mesdames Laurence KENNEL, Sylvie MERCIER, Béatrix FORESTIER, Sylvie LURETTE GODDET et Cécile BLONAY ;
Messieurs Philippe CAMUS, Emmanuel DUCRET, Aurélien LEGRAND, Cédric DUPUIS, Alexis LUTRINGER, et Jean-Baptiste MONDOU ;

Étaient absents : Messieurs Alban LEDUC, Patrick REYNAUD, BLARD Sylvain et NOGUEIRA DIAS Francisco ;

Monsieur Emmanuel DUCRET est nommé secrétaire de séance.

Délibération n°01/03/2025 – Approbation du Compte Financier Unique 2024

Madame Sylvie LURETTE GODDET, par délégation présente le Compte Financier Unique 2024 communal :

 *Section de fonctionnement*

		DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTATS
RÉALISATIONS DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	446 758,14 €	568 683.24 €	121 925.10 €

 *Section d'investissement*

		DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTATS
RÉALISATIONS DE L'EXERCICE	Section d'investissement	303 654,27 €	2465,90 €	-56 718.37 €
REPORT DE L'EXERCICE 2023	Report en section d'investissement			119.07 €

Madame Le Maire sort le temps du vote.

Le Compte Financier Unique 2024 est approuvé à l'unanimité.

	Nombre de votes	Pour	Contre	Abstention
Nombre	10	10	0	0

Délibération n°02/03/2025 – Affectation du résultat du Compte Financier Unique 2024

Madame LURETTE GODDET propose d'affecter l'excédent fonctionnement 2024 de 121 925.10 € au budget investissement 2025.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

	Nombre de votes	Pour	Contre	Abstention
Nombre	11	11	0	0

Délibération n°03/03/2025 – Vote des taux des bases d'imposition 2025

Pour rappel, Etat de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024 :

- Taxe foncière sur le bâti : 24.13 %

- Taxe foncière sur le non bâti : 42.07 %

- Taxe d'habitation : 15.20 %

Madame le Maire propose de maintenir les taux actuels pour l'année 2025, le conseil municipal approuve à l'unanimité.

	Nombre de votes	Pour	Contre	Abstention
Nombre	11	11	0	0

Délibération n°04/03/2025 – Vote des subventions aux associations

Madame le Maire propose les montants des subventions aux associations. Le montant sera versé sous couvert que l'association transmette son bilan comptable, soit à jour de ses statuts et respecte ses objectifs.

ACCA LORNAY	230,00 €
APE DE LORNAY	230,00 €
ADEL 74	230,00 €
LORNAY EN FETE	230,00 €
LES FELINS DES CIMES	130,00 €
CDER	70,00 €
CES DEMOTZ	100,00 €
CES LE CLERGEON	100,00 €
MISSION LOCALE JEUNES	100,00 €
ADATTEEP	50,00 €
UNC (à la place du Souvenir Français)	100,00 €
RESTO DU CŒUR	100,00 €
TOTAL	1 670 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

	Nombre de votes	Pour	Contre	Abstention
Nombre	11	11	0	0

Délibération n°05/03/2025 – Approbation du Budget Primitif communal 2025

Le budget primitif correspond à un budget prévisionnel pour l'année en cours. Il doit être présenté par le maire et voté par le conseil municipal.

Il énonce les moyens financiers correspondant aux projets.

Il fixe le montant des taxes diverses. Il autorise juridiquement le maire à percevoir les recettes et à exécuter les dépenses dans les limites des crédits votés.

Le budget d'une commune se divise en 2 parties :

- **Fonctionnement** : Concerne toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement et l'entretien courant de la collectivité (salaires du personnel communal, l'achat de petites fournitures...)
- **Investissement** : Ce sont toutes les dépenses de la commune destinées à réaliser des équipements comme la construction d'un bâtiment (une salle de spectacle par exemple), la réfection d'une route ou la mise en place d'un réseau d'assainissement.

Les dépenses et les recettes doivent toujours être équilibrées, identiques. Pour établir un budget, il s'agit dans un premier temps de connaître le montant des ressources. Celles-ci se composent pour l'essentiel des impôts locaux, de diverses taxes (sur les pylônes électriques par ex.), des dotations de l'Etat (DGF par ex.), des emprunts (les collectivités locales ont la possibilité d'emprunter auprès des banques).

ELEMENTS BUDGETAIRES

Notre capacité de désendettement à l'heure actuelle est de 2 ans. Les travaux de voirie sont conséquents pour les années à venir, nous devons donc avoir recours à l'emprunt. La programmation des travaux ayant été votée lors du dernier conseil, Madame le Maire propose de solliciter Madame Floriane SCHAEFFER, Conseillère des Décideurs Locaux sur ce sujet.

Madame le Maire présente le budget primitif 2025 communal comme suit :

La **section de fonctionnement** s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de 507 150 €.

La **section d'investissement** s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de 760 000 €.

Concernant la section d'investissement, voici les dossiers 2025 :

- Travaux de voirie
- Toiture groupe scolaire
- Peintures classes du groupe scolaire
- Changement des fenêtres mairie et logements communaux

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

	Nombre de votes	Pour	Contre	Abstention
Nombre	11	11	0	0

Délibération n°06/03/2025 – Travaux de toiture du groupe scolaire

Au vu des infiltrations de la toiture de l'école qui ont lieu lors d'événements climatiques de fortes pluies, une entreprise a été missionnée pour un diagnostic. Il est proposé, dans un premier temps, d'opérer des travaux de réfection au niveau du dôme de l'école.

La société Mathieu s'est déplacée pour évaluer les travaux à réaliser. Une prévision des travaux sera concertée avec l'entreprise et la secrétaire de Mairie.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur les travaux, la société retenue et d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents inhérents à ce dossier et faire les demandes de subventions.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité et autorise Madame le Maire à signer tous les documents inhérents à ce dossier et faire les demandes de subventions.

	Nombre de votes	Pour	Contre	Abstention
Nombre	11	11	0	0

Délibération n°07/03/2025 – Peinture du groupe scolaire

L'entreprise de peinture DELEVAUX est intervenue en 2023 pour refaire les peintures des couloirs. Il est proposé au conseil municipal de missionner cette entreprise pour peindre les salles de classe cet été. Une prévision des travaux sera concertée avec l'entreprise et la secrétaire de Mairie.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur les travaux, la société retenue et d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents inhérents à ce dossier et faire les demandes de subventions.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité et autorise Madame le Maire à signer tous les documents inhérents à ce dossier et faire les demandes de subventions.

	Nombre de votes	Pour	Contre	Abstention
Nombre	11	11	0	0

Délibération n°08/03/2025 – Changement des fenêtres du bâtiment de la Mairie

Afin d'entretenir le bâtiment de la mairie et les logements communaux, il est proposé de changer toutes les fenêtres.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur ces travaux, et d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents inhérents à ce dossier et faire les demandes de subventions.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité et autorise Madame le Maire à signer tous les documents inhérents à ce dossier et faire les demandes de subventions.

	Nombre de votes	Pour	Contre	Abstention
Nombre	11	11	0	0

Délibération n°09/03/2025 – Travaux de voirie

La mairie a missionné le Cabinet LONGERAY pour préparer le marché de réfection des voiries suivantes :

- ✓ Montée du Détrait
- ✓ Route du Coüer (entre le chef-lieu et le Couër)
- ✓ Impasse de la Fontaine et Route de Vers le Crêt

Les travaux Montée du Détrait et Route du Couër seront effectués en collaboration avec Rumilly Terre de Savoie pour changement de la colonne d'eau qui prendra en charge tout ou partie des travaux.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur ces travaux, lancer le marché public, et d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents inhérents à ce dossier et faire les demandes de subventions.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité et autorise Madame le Maire à signer tous les documents inhérents à ce dossier et faire les demandes de subventions.

	Nombre de votes	Pour	Contre	Abstention
Nombre	11	11	0	0

Délibération n°10/03/2025 – Convention Service ADS

Le conseil communautaire en date du 03.02.2025, a délibéré favorablement pour la création du nouveau service intercommunal d'instruction des autorisations du droit du sol, approuvant la convention relative à sa gestion ainsi que les tarifs associés.

Il appartient à notre commune de délibérer pour approuver cette nouvelle convention de gestion du nouveau service ADS et de préciser le type d'actes que nous souhaitons confier à ce service intercommunal.

Madame le Maire propose de reporter cette délibération puisque l'agent instructeur actuel quitte la collectivité, que plusieurs communes s'interrogent sur le prix annoncé des actes et que le Président de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie souhaite échanger avec les maires lundi prochain

Le conseil municipal décide à l'unanimité de reporter cette délibération.

	Nombre de votes	Pour	Contre	Abstention
Nombre	11	11	0	0

Dossiers d'urbanisme en cours :

Déclarations préalables de travaux :

- DP 74151 25 X 0001 – Parcelles A 948-950 – 450 Rue du Couër – Remplacement fenêtres et baie vitrée – Avis favorable
- DP 74151 25 X 0002 – 50 Impasse du Four - C 528 - 529 - 530 – 533 - Changement de couverture du bâtiment existant – Avis Favorable
- DP 74151 25 X 0003- 14 Allée des Granchettes – A881 - Remplacement des volets et fenêtres bois – Avis Favorable
- DP 74151 25 X 0005 – 16 Clos des Terrasses – A 1232 - Installation de 9 panneaux photovoltaïques – Avis Favorable

Certificat d'Urbanisme :

- Cu 74 151 25 X 0001- Parcelle A1147 – Route de Vers le Crêt

Informations diverses

✚ Agent technique communal

Madame LURETTE, Monsieur DUCRET et Madame le Maire ont reçus les trois candidats qui ont postulé pour l'emploi d'agent technique de la commune.

Monsieur Patrick HUDRY a été retenu et a accepté le poste à partir du 08.04.2025.

✚ Festival EJPP

Monsieur BEAUQUIS a contacté la mairie pour demander l'accord d'organiser une descente de tracteurs à pédales sur des terrains privés situés accès Nord de la commune, le 05 juillet 2025.

Madame le Maire informe le Président de l'association que la date demandée n'est pas favorable puisqu'il est prévu une animation du Club de Rugby de Rumilly.

L'association propose le samedi 28 juin 2025.

Madame le Maire demande un dossier complet, avec les autorisations des propriétaires des terrains, une matérialisation des parkings, et une manifestation jusqu'à 22h et non 4h du matin au vue de la proximité des habitations.

✚ Cérémonies de fin d'année scolaire

La Fête des parents aura lieu le samedi 24 mai 2025 à midi.

La cérémonie des CM2 et GS aura lieu le samedi 14 juin 2025 à 8h30 en mairie, Madame le Maire se rapproche de la directrice d'école pour validation.

✚ Associations

APE : Rencontre Madame le Maire

Réunion avec la mairie et directrice le mercredi 23 avril à 18h

Assemblée générale le Mercredi 7 mai à 18h30

Lornay en Fête : En attente du bilan comptable

✚ PLUIH

Les réunions intercommunales sont prévues aux dates suivantes :

Mardi 15 avril 18h30

- Validation de la stratégie de définition des constructions d'intérêt

- Arbitrages potentiel foncier et logement

Mardi 22 avril 18h30

Vendredi 18 avril 11h00 (atelier Lornay)

Les réunions communales sont prévues aux dates suivantes :

Jeudi 10 avril 18h30

Jeudi 17 avril 18h30

Prochain conseil municipal le 14 mai 2025 à 19h30.

Fin de séance 22h00

Secrétaire de séance :
DUCRET Emmanuel

Le Maire :
KENNEL Laurence

